

IMPOSONS LA RECONNAISSANCE DES SOUS-TRAITANTS !

Pourquoi la poste fait appel à de la sous-traitance ?

Le développement du e-commerce génère une augmentation très importante du volume du colis dans notre société. Le groupe La Poste est un donneur d'ordre qui structure l'acheminement, la distribution et la logistique en général à l'échelle mondiale.

La recherche, toujours exacerbée, du profit maximal par le groupe la Poste accentue le recours à la sous-traitance

L'utilisation de celle-ci lui permet de mettre en concurrence les salariés dans un monde du travail où l'emploi n'est pas accessible à tous, le moins disant social devient la norme.

La Poste fait en sorte que les travailleurs n'aient plus de repères concernant les droits collectifs, sur un même site, tous ne dépendent pas de la même convention collective. Les droits et garanties des travailleurs de la sous-traitance se résument bien souvent au code du travail, parfois moins, tout dépend des moyens de l'entreprise sous-traitante et de l'offre et la demande.

Quelles conditions de travail, quelles organisations de travail ?

Sur le lieu de travail, les positions de travail sont isolées, cloisonnées en fonction des différentes entreprises présentes sur le site, tout est fait pour qu'il n'y ait pas de communication entre les travailleurs. La Poste veille à ce qu'il n'y ait pas de collectif de travail.

Beaucoup d'efforts sont demandés à la sous-traitance, sans véritable reconnaissance, les entrepreneurs, à qui La Poste fait appel, sont de tailles diverses et les contraintes de fonctionnement imposées, les mettent dans une situation où la solution la plus aisée est de rogner sur les droits des travailleurs (heures non payées, garanties collectives non-appliquées, chantage à l'emploi....)

Les conditions de travail sont d'un autre âge, les outils de travail et les locaux répondent rarement aux besoins et les normes et cadences deviennent infernales

Peu importe la souffrance et les difficultés de tous ceux qui prestent pour La Poste, elle ferme les yeux et s'achète une bonne conscience en se donnant une image éthique.

Pour cela elle s'appuie sur le plan d'action qu'elle est obligée de mettre en place dans le cadre du « devoir de vigilance* » auquel sont soumises toutes les entreprises de plus de 5000 salariés. Elle valorise également le Sociétal et l'Environnemental de RSE en externalisant les émissions de CO²



Sans dons de moyens, elle élabore une charte qui contraindra les entreprises sous-traitantes à des règles bien précises concernant : l'achat de véhicules propre, l'affichage poste sur les véhicules, la bonne exécution du plan de formation pour les encadrants, la mise en place d'actions d'amélioration des plans de prévention ou des protocoles de sécurité...

La Poste impose son modèle, sa stratégie, MAIS QUI PAYE ?

Elle se positionne comme entreprise aidante, en guidant les entreprises sous-traitante à bénéficier des aides publiques par exemple, mais se désengage de toutes responsabilités.

Ne risquent-elles pas d'étrangler financièrement les sous-traitants et semer chaque jour un peu plus la misère ?

A ce jour, malgré nos demandes aucune transparence n'est faite concernant l'utilisation de la sous-traitance, pas de chiffres précis, pas de cartographie, pas de coût.

L'intervention de l'ensemble des travailleurs utilisés par La Poste est nécessaire pour avoir un travail décent, des conditions de travail dignes des évolutions technologiques d'aujourd'hui, pour pouvoir construire un projet de vie avec une rémunération permettant de répondre à nos besoins, à nos aspirations.

***Devoir de vigilance :**

La loi sur le devoir de vigilance a pour objectif de remettre le respect des droits humains au cœur des préoccupations des multinationales. Elle concerne les grandes entreprises : les sociétés françaises qui emploient au moins 5 000 salariés en France et celles de plus de 10 000 salariés dans l'Hexagone ayant leur siège social ailleurs dans le monde. Celles-ci doivent établir et publier un plan de vigilance pour prévenir les risques en matière d'environnement, de droits humains mais aussi de corruption sur leurs propres activités mais aussi celles de leurs filiales, sous-traitants et fournisseurs, en France comme à l'étranger.

**NE SUBISSONS
PLUS LES DIVISIONS
IMPOSÉES PAR LE
DONNEUR D'ORDRE
QU'EST LE GROUPE
LA POSTE.**

**Du travail, il y en a pour toutes et tous,
mobilisons-nous partout,
au sein de chaque site !**

**Exigeons l'arrêt immédiat
de toutes formes de précarité.**

**Exigeons une totale égalité de traitement,
sur la base d'un travail de valeur égale,
un salaire égal !**

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville
Tél	Mail
Service	Lieu de travail

**Ne dites plus ...
MAIS QUE FAIT la cgt ?
FAITES-LA !**



**Fédération nationale des salariés du secteur
des activités postales et de télécommunications CGT**
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr

